

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 644

15 mars 2013

### SOMMAIRE

3P Condor Management S.à r.l. ....	30909	NHS-Sicav .....	30893
Abraxa S.A. ....	30893	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l. ....	30911
After Dinner Games S.à r.l. ....	30910	O.B.B. Worcester S.A. ....	30911
AMF-LCP Finance Sàrl .....	30910	Palwin S.A. ....	30909
ARHS Consulting S.A. ....	30884	PIE Group II S.à r.l. ....	30866
Bali Constructions S.à r.l. ....	30907	PIE Group II S.à r.l. ....	30866
B.O.N.D. International Group S.A. ....	30909	Plainfield Luxembourg S.à r.l. ....	30891
Bumble Bee Holdco S.C.A. ....	30907	ProLogis Poland XCII S.à r.l. ....	30884
CanCorpEurope S.à r.l. ....	30886	Retail Management Services Lux S.à r.l. .....	30881
Cane Investments S.à r.l. ....	30887	RLG Property Holdings S.A. ....	30906
Caragana S.A., SPF .....	30886	Solarinvest S.A. ....	30910
Cardoso & Cardoso S.à r.l. ....	30886	SPXA S.A. ....	30908
C&C S. à r.l. ....	30886	Stoncor Lux S. à r. l. ....	30908
C.Gen Holding S.A. ....	30904	Store Wampach Wasserbillig .....	30908
Ciel Holding S.A. ....	30912	Tango S.A. ....	30866
Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	30912	Total (BTC) S.à r.l. ....	30871
Euro American S.A. ....	30898	T. Vermoesen & Cie .....	30908
Jado Holding Company S.A. SPF .....	30881	Via Properties S.A. ....	30907
Jorge-Trans S.à r.l. ....	30907	Vindiove Robur S.A. ....	30887
Ltad SA .....	30912	V Plus S.A. ....	30909
Memory Keepers S.A. ....	30871	Washington Investment Luxembourg S.à r.l. ....	30898
Motor Car Leasing S.A. ....	30871	Werner Global Holdings S.à r.l. ....	30866
Mycelium S.A. ....	30871	Xchanging Finance S.à r.l. ....	30910
NEFT Brand Management S.A. ....	30911		

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.749.112,22.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 140.754.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Suite à une assemblée générale des associés de la Société tenu sous seing privé en date du 17 Décembre 2012,  
- la Société a racheté toutes les 54.982.244 parts sociales ordinaires de catégorie E détenues par les associés de la Société.

Lors de la publication n° L130018500 du 30 Janvier 2013 dont copie en annexe, le nombre de parts sociales ordinaires de catégorie E rachetées par la Société a été inscrit incorrectement. Il convient de lire 54.982.244 parts sociales ordinaires de catégorie E en lieu et place de 54.973.244 parts sociales ordinaires de catégorie E.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019515/19.

(130022696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 140.754.

Les statuts coordonnés au 17/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/02/2013.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2013019517/12.

(130023367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Tango S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013019594/10.

(130022979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.082.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Werner Global Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 152.082 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 May 2010 under number 918. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

Werner Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 152.053 and having a share capital of EUR 17,500 (the Sole Shareholder),

duly represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000.- (five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 17,500.- (seventeen thousand five hundred euro) by way of the issuance of 5,000 (five thousand) shares of a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 6 of the Articles;

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000.- (five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 17,500.- (seventeen thousand five hundred euro) by way of the issuance of 5,000 (five thousand) shares of a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the 5,000 (five thousand) new shares of the Company with a par value of EUR 1.- (one euro) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of:

(i) 99.97 percent of the equity value of Werner Ladder de México, S. de R.L. de C.V. (Werner Mexico), having an aggregate assessed value of at least USD 13,796,860.- (thirteen million seven hundred ninety-six thousand eight hundred sixty United States dollars) (the Werner Mexico Interests);

(ii) 99.97 percent of the equity value of Werner Ladder Sales & Distribution, S. de R.L. de C.V. (Werner Mex Sales), having an aggregate assessed value of at least USD 249,925.- (two hundred forty-nine thousand nine hundred twenty-five United States dollars) (the Werner Mex Sales Interests);

(iii) 100 percent of the equity interests in Werner Access Products Canada, ULC (Werner Canada), having an aggregate assessed value of at least USD 8,655,000.- (eight million six hundred fifty-five thousand United States dollars) (the Werner Canada Interests); and

(iv) a license to use identifiable intangible assets of Knaack LLC, a Delaware limited liability company (Knaack LLC), having an aggregate assessed value of at least USD 34,925,000.- (thirty-four million nine hundred twenty-five thousand United States dollars) (the Knaack Assets and, together with the Werner Mexico Interests, the Werner Mex Sales Interests and the Werner Canada Interests, the Contributed Assets).

The contribution of the Contributed Assets in an aggregate amount of EUR 43,439,458 (forty-three million four hundred thirty-nine thousand four hundred fifty-eight euro) (being the EUR equivalent of USD 57,626,785 (fifty-seven million six hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five United States dollars) at the exchange rate of EUR 1 / USD 1.3266 as published by the European Central Bank on December 27, 2012 is allocated as follows:

- EUR 5,000.- (five thousand euro) to the nominal share capital account of the Company; and

- EUR 43,434,458 (forty-three million four hundred thirty-four thousand four hundred fifty-eight euro) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Assets to the Company is evidenced by a certificate dated December 28, 2012 issued by the authorized representative(s) of the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, stating:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Contributed Assets, representing respectively 99.97% of the equity value of Werner Mexico, 99.97% of the equity value of Werner Mex Sales, 100% of the equity interests in Werner Canada and the Knaack Assets;

2. The Contributed Assets are fully paid-up;

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contributed Assets and possesses the power to dispose of the Contributed Assets except as provided in certain agreements (the Prior Agreements);

4. Except as provided in the Prior Agreements, none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct (subject to relevant security interests in favor of third party lenders) and none of the Contributed Assets are subject to any attachment;

5. Except as provided in the Prior Agreements, there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Assets be transferred to him;

6. According to applicable laws, and except as provided in the Prior Agreements, the Contributed Assets are freely transferable;

7. Notwithstanding the Prior Agreements, the Sole Shareholder has the sole power to dispose of the Contributed Assets;

8. All formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg and in any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contributed Assets will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and

9. Based on general accounting principles, the Contributed Assets are valued at least at USD 57,626,785 (fifty-seven million six hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five United States dollars) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 6. The Company’s corporate capital is fixed at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

#### *Costs*

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Werner Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.082 et disposant d’un capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée le 19 mars 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 918 en date le 3 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Werner Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.053 et disposant d'un capital social de EUR 17.500 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 17.500 (dix sept mille cinq cents euros), par l'émission de 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000 (cinq mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros), par l'émission de 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, l'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 5.000 (cinq mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de

(i) 99,97 pour cent de la valeur des fonds propres de Werner Ladder de México, S. de R.L. de C.V. (Werner Mexico), d'une valeur totale attribuée d'au moins USD 13.796.860,- (treize millions sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante dollars américains) (les Intérêts Werner Mexico);

(ii) 99,97 pour cent de la valeur des fonds propres de Werner Ladder Sales & Distribution, S. de R.L. de C.V. (Werner Mex Sales), d'une valeur totale attribuée d'au moins USD 249.925 (deux cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq dollars américains) (les Intérêts Werner Mex Sales);

(iii) 100 pour cent de la valeur des fonds propres de Werner Access Products Canada, ULC (Werner Canada), d'une valeur totale attribuée de USD 8.655.000 (huit millions six cent cinquante-cinq mille dollars américains) (les Intérêts Werner Canada); et

(iv) certains actifs incorporels identifiables de Knaack LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware (Knaack LLC), d'une valeur totale attribuée de USD 34.925.000 (trente-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille dollars américains) (les Actifs Knaack et, avec les Intérêts Werner Mexico, les Intérêts Werner Mex Sales et les Intérêts Werner Canada, les Actifs Apportés).

L'apport des Actifs Apportés pour un montant total de EUR 43.439.458 (quarante-trois millions quatre cent trente-neuf mille quatre cent cinquante-huit euros) (étant l'équivalent en euro de USD 57.626.785 (cinquante-sept millions six cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars américains) au taux de change de EUR 1 / USD 1,3266, publié par la Banque Centrale Européenne le 27 décembre 2012), est affecté comme suit:

- EUR 5.000,- (cinq mille euros) au compte capital social de la Société;

- EUR 43.434.458 (quarante-trois millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-huit euros) au compte prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Actifs Apportés à la Société est prouvée par un certificat daté du 28 décembre 2012 émis par le(s) mandataire(s) autorisé(s) de l'Associé Unique, pré-dénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, indiquant que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire unique des Actifs Apportés, représentant respectivement 99,97% de la valeur des fonds propres de Werner Mexico, 99,97% de la valeur des fonds propres de Werner Mex Sales, 100% de la valeur des fonds propres de Werner Canada et les Actifs Knaack;

2. Les Actifs Apportés sont entièrement libérées;
  3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actifs Apportés et possède le droit de disposer des Actifs Apportés sauf mention contraire dans certains contrats (les Contrats Précédents);
  4. Sauf mention contraire dans les Contrats Précédents, aucun des Actifs Apportés n'est grevé d'un nantissement ou d'un usufruit (sous réserve de toute sûreté en faveur de prêteurs tiers) et aucun des Actifs Apportés n'est soumis à un privilège;
  5. Sauf mention contraire dans les Contrats Précédents, il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que les Actifs Apportés lui soient cédés;
  6. Conformément aux lois applicables, et sous réserve de toute mention contraire dans les Contrats Précédents, les Actifs Apportés sont librement cessibles;
  7. Nonobstant les Contrats Précédents, l'Associé Unique a la compétence exclusive de vendre les Actifs Apportés;
  8. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et dans toute autre juridiction consécutives à l'apport en nature des Actifs Apportés seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et
  9. Sur la base des principes comptables généralement acceptés, les Actifs Apportés sont évalués à au moins USD 57.626.785 (cinquante-sept millions six cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars américains) et, depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur des apports faits à la Société.»
- Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/654. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014740/229.

(130016935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Mycelium S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 165.571.

Par résolutions consignées le 5 février 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Montée du Grund L-1645 Luxembourg, pour le fixer au 20, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

**Traduction en anglais pour les besoins de la publication**

By resolutions recorded on 5 February 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 6, Montée du Grund L-1645 Luxembourg, to 20, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, with effect as of 1<sup>st</sup> February 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

*Pour Mycelium S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019428/19.

(130022692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.919.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 22 novembre 2012.

*Motor Car Leasing S.A.*

Référence de publication: 2013019427/11.

(130023005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**Memory Keepers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 50.085.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013019440/11.

(130022754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**Total (BTC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 174.722.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the second day of January.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

TOTAL E&P Holdings, a simplified joint stock company (société par actions simplifiée), established and existing under the laws of France, having its registered office at 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France and registered with the Companies Register of Nanterre under number 652 004 565 (the Sole Shareholder);

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg (the Attorney-in-fact), by virtue of a proxy established under private seal on December 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the Attorney-in-Fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its Attorney-in-fact, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of TOTAL (BTC) Limited, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of Bermuda and having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda and validly registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 32270 (the Company).

II. The following documents were submitted:

(a) A certified copy of the memorandum of association and bye-laws of the Company;

(b) A copy of the unanimous written resolutions of the board of directors of the Company, dated November 30, 2012 (the Bermuda Board Resolutions), resolving *inter alia*, (i) to recommend to the Sole Shareholder that the Company discontinue as a company limited by shares in Bermuda and continue as a company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (ii) to convene a special general meeting of the Sole Shareholder for the purpose of considering the adoption of new articles of association to the exclusion of the existing memorandum of association and bye-laws of the Company, in order to comply with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and (iii) that the registered office of the Company be changed to 310 Route D'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, each with effect upon the continuance of the Company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) A copy of the minutes of a special general meeting of the Company's sole shareholder held on November 30, 2012 (the Bermuda Shareholder Resolutions), whereby it resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to discontinue as a company limited by shares in Bermuda and continue as a company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to transfer the registered seat and place of central management of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(d) A certified copy of the register of members of the Company; and

(e) A certified copy of the accounts of the Company dated December 31, 2012 (the Accounts), pursuant to which the net assets of the Company amount at least to twenty-thousand United States Dollars (USD 20.000,00).

III. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Sole Shareholder passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to, confirm, as per the Bermuda Board Resolutions and the Bermuda Shareholder Resolutions, the transfer of, and hereby transfers (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda to 310 Route D'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the effect of which will not create a new legal entity or prejudice or affect the continuation of the legal personality of the Company which shall remain one and the same body corporate and, as a result, shall continue as if it had been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to change the registered office of the Company at 310, Route D'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that, as per the Bermuda Board Resolutions and the

Bermuda Shareholder Resolutions, with immediate effect, the Company shall continue in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (*société a responsabilité limitée*) under the name "TOTAL (BTC) S.á r.l."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the Accounts.

The Sole Shareholder confirms that the net assets of the Company are valued at least at twenty-thousand United States Dollars (USD 20.000,00).

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company following the continuation at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Sole Shareholder notes that as a consequence, the share capital of the Company is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each and that the Sole Shareholder owns all of the shares in the Company.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to restate the articles of association of the Company, and by way of consequence to exclude the existing memorandum of association and bye-laws of the Company, which will henceforth read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TOTAL (BTC) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position of directors of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Michael Borrell, Company Director, born on September 10, 1962 in Stocke-On-Trent, United Kingdom, with professional address at 2, Place Jean Millier, La Défense 6, Courbevoie 92400, France;
- Mr. Christian Bernard Giudicelli, Company Director, born on May 17, 1961 in Constantine, Algeria, with professional address at TOTAL E&P Azerbaijan, BV 340 Nizami Street, ISR Plaza, 7<sup>th</sup> Floor A2, Baku, Azerbaijan;
- Ms. Catherine Grasset, Company Director, born on December 18, 1957 in Paris, France, with professional address at 2, Place Jean Millier, La Défense 6, Courbevoie 92400, France; and
- Mr. Jean-Luc Henri Porcheron, Company Director, born on December 15, 1954 in Guérande, France, with professional address at 2, Place Jean Millier, La Défense 6, Courbevoie 92400, France.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Michael Borrell, prenamed
- Mr. Christian Bernard Giudicelli, prenamed
- Ms. Catherine Grasset, prenamed
- Mr. Jean-Luc Henri Porcheron, prenamed

##### *Category B Manager:*

- Mr. Frederic Santoni, Company Manager, born on April 18, 1967 in Paris, France, with professional address at 310, Route D'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Seventh resolution*

Further to the above mentioned resignations and appointments, the Sole Shareholder acknowledges that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Michael Borrell, prenamed;
- Mr. Christian Bernard Giudicelli, prenamed;
- Ms. Catherine Grasset, prenamed;
- Mr. Jean-Luc Henri Porcheron, prenamed.

##### *Category B Manager:*

- Mr. Frederic Santoni, prenamed.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolve to appoint, as independent auditor, with immediate effect and for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2013:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the continuation of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control in the Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-)

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney-in-fact of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the Attorney-in-fact of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with the undersigned notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

TOTAL E&P Holdings, une société par actions simplifiée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 004 565 (l'Associé Unique);

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son Mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de TOTAL (BTC) Limited, une company limited by shares de droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, les Bermudes et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 32270 (la Société).

II. Les documents suivants ont été soumis:

(a) Une copie certifiée conforme du memorandum of association et des statuts de la Société;

(b) Une copie des résolutions écrites du conseil d'administration de la Société en date du 30 novembre 2012, (les Résolutions du Conseil d'Administration des Bermudes), décidant inter alia, de (i) conseiller à l'Associé Unique de mettre fin à l'existence de la Société en tant que company limited by shares aux Bermudes et de continuer son existence en tant que société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (ii) convoquer une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique afin de considérer l'adoption des nouveaux statuts à l'exception du memorandum of association et des statuts de la Société, afin qu'ils soient conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et (iii) que le siège social de la Société soit transféré au 310, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun avec effet au moment de la migration de la Société, sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société en date du 30 novembre, 2012 (les Résolutions de l'Associé Unique des Bermudes), en vertu desquelles l'Associé Unique a décidé, afin de renforcer la capacité de la Société à continuer de manière efficace ses activités en cours, de cesser d'exister en tant que company limited by shares de droit des Bermudes et de continuer son existence en tant que société sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et de transférer le siège social et lieu de gestion quotidienne effective de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(d) Une copie certifiée conforme du registre des associés de la Société; et

(e) Une copie certifiée conforme des comptes de la Société au 31 décembre 2012 (les Comptes), selon lequel l'actif net de la Société s'élève au moins à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00).

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

L'Associé Unique a décidé ce qui suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer, en conformité avec les Résolutions du Conseil d'Administration des Bermudes et les Résolutions de l'Associé Unique des Bermudes, le transfert de la Société et par la présente transfère (i) le siège social de la Société et (ii) le lieu de gestion quotidienne effective, le siège de l'administration centrale et le siège central de gestion et de contrôle de la Société de Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, les Bermudes au 310, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec pour effet de ne pas créer une nouvelle entité juridique, de ne pas porter préjudice ou d'affecter la continuité de la personnalité juridique de la Société qui restera une seule et même personne morale et en conséquence se maintiendra comme si elle avait été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société au 310, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide, en conformité avec les Résolutions du Conseil d'Administration des Bermudes et les Résolutions de l'Associé Unique des Bermudes, avec effet immédiat, que la Société migre au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée, sous le nom de «TOTAL (BTC) S.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'Associé Unique confirme la description et la teneur des actif et passif de la Société, tel qu'il en résulte des Comptes.

L'Associé Unique confirme que l'actif net de la Société est évalué au moins à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00).

L'Associé Unique décide d'établir le capital social de la Société suite à la migration, à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

L'Associé Unique prend connaissance qu'en conséquence de quoi le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune et que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, et par voie de conséquence d'exclure le memorandum of association et les statuts existants de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TOTAL (BTC) S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction d'administrateur de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. Michael Borrell, administrateur de société, né le 10 septembre 1962 à Stocke-On-Trent, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2, Place Jean Millier, La Défense 6, Courbevoie 92400, France;

- M. Christian Bernard Giudicelli, administrateur de société, né le 17 mai 1961 à Constantine, Algérie, ayant son adresse professionnelle au TOTAL E&P Azerbaïdjan, BV 340 Nizami Street, ISR Plaza, 7ème étage A2, Baku, Azerbaïdjan;

- Mme. Catherine Grasset, administrateur de société, né le 18 décembre 1957 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 2, Place Jean Millier, La Défense 6, Courbevoie 92400, France;
- M. Jean-Luc Henri Porcheron, administrateur de société, né le 15 décembre 1954 à Guérande, France, ayant son adresse professionnelle au 2, Place Jean Millier, La Défense 6, Courbevoie 92400, France.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Michael Borrell, susnommé;
- M. Christian Bernard Giudicelli, susnommé;
- Mme. Catherine Grasset, susnommée;
- M. Jean-Luc Henri Porcheron, susnommé.

##### *Gérant de Catégorie B:*

- M. Frédéric Santoni, gérant de société, né le 18 avril 1967 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 310, Route D'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se composera désormais comme suit:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Michael Borrell, susnommé;
- M. Christian Bernard Giudicelli, susnommé;
- Mme. Catherine Grasset, susnommée;
- M. Jean-Luc Henri Porcheron, susnommé.

##### *Gérant de Catégorie B:*

- M. Frédéric Santoni, susnommé.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme auditeur indépendant, avec effet immédiat et pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique confirme que la Société, sans limitation ou exception, reste propriétaire de tous ses actifs et reste débiteur de tout son passif et ses engagements, malgré la migration de son siège social, de son siège de gestion quotidienne effective, de son siège d'administration centrale et de son siège central de gestion et de contrôle au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1,800.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2013. Relation: EAC/2013/481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016079/499.

(130018388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**Jado Holding Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.473.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013019367/13.

(130023086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Retail Management Services Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1534 Luxembourg, 54, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 174.712.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

La société anonyme dénommée «NTS Invest S.A.», ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 18 janvier 2013, en voie de publication, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.503,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

«Retail Management Services Lux S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La Société a pour objet l'activité de conseil en management pouvant prendre la forme d'une étude, du conseil ou de service en tous domaines ou sous quelque autre forme que ce soit.

La société a également pour objet les prestations de services, l'assistance administrative, le management de sociétés et la mise en relation de clientèle.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet.

La société a pour objet et pour compte propre l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de € 10.- (dix Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article huit.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

En cas de nomination d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

En cas de nomination d'un gérant unique, il aura le droit de déléguer partie de ses pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs, et en cas de pluralité de gérants, ceux-ci auront le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant agissant en ses dites qualités a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

- Société anonyme NTS Invest S.A., préqualifiée, mille deux cent cinquante parts sociales,

TOTAL: MILLE DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES. 1.250 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1534 Luxembourg, 54, rue de la Forêt.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme CHAVET, Dirigeant d'entreprise, né à Valenciennes (France) le 7 mars 1964, demeurant à L-1534 Luxembourg, 54, rue de la Forêt.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant agissant en ses dites qualités, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celui-ci.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DELATTRE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/01/2013. Relation: EAC/2013/1262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015304/149.

(130018087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**ARHS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour ARHS Consulting S.A.*

Olivier Barette / Jean-François Pitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013019714/13.

(130023691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**ProLogis Poland XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.983.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of Prologis Superholding II BV, a company with registered office at 115, Schiphol  
Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, registered in the Commercial Register under the number 34258274,  
by virtue of a proxy given on 19 décembre 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the  
present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XCII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has  
been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 Avril 2007, published in the Mémorial C, Recueil  
des Sociétés et Associations, number 1119 of 11 June 2007. The Company's articles of Incorporation have not been  
amended since today (the "Company");

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred  
(600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Superholding II BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anti-  
cipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the  
Company as at 20 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the  
liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities  
of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 being only one information for  
all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg,  
34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Superholding II BV ayant son siège social à 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 34258274, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XCII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1119 du 11 juin 2007. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour (la "Société");

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Superholding II BV précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62482. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015949/95.

(130018617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**CanCorpEurope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 168.218.

---

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur David GIRAUD, gérant de catégorie A de la Société, a été transféré de 9, avenue Hoche, F-75008 Paris au 52, rue Bassano, F-75008 Paris, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013019770/12.

(130024041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**C&C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 132.944.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019768/9.

(130024134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Cardoso & Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.060.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019791/9.

(130024132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Caragana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2013*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013019790/24.

(130024066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Cane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.194.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 5 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

1. Nomination du Gérant suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant;
- Madame Rachael Walker, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cane Investments S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2013019789/25.

(130024198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Vindiove Robur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 174.366.

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VINDIOVE ROBUR S.A.», ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 174.366 constituée suivant acte reçu le 4 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du mode d'administration de la société par la création de 3 catégories d'administrateurs A, B et C et modification afférente de l'article 6 des statuts.
2. Modification des pouvoirs de signature du Conseil d'Administration de telle sorte que la société soit désormais engagée par les signatures d'un administrateur de chaque catégorie et modification afférente de l'article 12 des statuts.
3. Acceptation de la démission de la société Molière Conseil de son poste d'administrateur de classe B, nomination d'un administrateur supplémentaire de classe A et de deux administrateurs de classe C.
4. Ajout d'une version anglaise des statuts à la suite de la version française mise à jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le mode d'administration de la société en cas de pluralité d'actionnaires. Dans ce cas, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins répartis en trois catégories A, B et C, actionnaires ou non. L'assemblée modifie en conséquence l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins répartis en 3 catégories A, B et C, actionnaires ou non.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature du conseil d'administration, de telle sorte que la société sera engagée, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures d'un administrateur de chaque catégorie. Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures d'un administrateur de chaque catégorie. La seule signature d'un administrateur de catégorie A, B ou C sera toutefois suffisante pour représenter la Société dans ses rapports avec les administrations publiques. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société soit engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société Molière Conseil de son poste d'administrateur de classe B et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur de catégorie A, en sus de Monsieur Ludovic GAUDIC nommé en date du 4 janvier 2013:

- Monsieur Nicolas TANGUY, né le 4 juillet 1969 à Pont-L'abbé (France) et demeurant 19 rue Rossini, F-06000 Nice, France.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs de classe C:

- Monsieur Ziaur RAHMAN, né le 2 septembre 1969 à Chittagong (Bangladesh) et demeurant à Gulshan-I, Dhaka-1212 (Bangladesh),

- Monsieur Sameer Enver BAIG né le 16 octobre 1978 à Karachi (Pakistan) et demeurant House # 24, St 37, F-7/1, Islamabad, Pakistan.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter une version anglaise des statuts à la suite de la version française mise à jour qui aura la teneur suivante:

**Name - Registered office - Duration - Purpose - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** It is established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "VINDIOVE ROBUR S.A."

**Art. 2.** The registered office of the company is set in Luxembourg.

By decision of the Board of Directors respectively of the sole director, the company may establish subsidiaries, branches, agencies or administrative offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Without prejudice to the rules of the common law regarding termination of contracts, where the company headquarters is established by contract with third parties, the headquarters of the company may be transferred by a decision of the board of directors or of the administrator unique to any other place within the municipality seat. The registered

office may be transferred to any other place in the Grand Duchy by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders.

When extraordinary political, economic or social nature to compromise the normal functioning of the office or easy communication between this office and abroad, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, however, that this measure could have an effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer, shall remain in Luxembourg.

Such declaration of transfer of the registered office shall be made and brought to the knowledge of third parties by one of the executive bodies of the Company entitled to engage in acts of daily management.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The object of the Company is the fulfillment of all operations relating directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg or foreign companies, in any form whatsoever, as well as the administration, management, control and development of these investments.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and sell its portfolio of assets as they are developed over time, acquire, invest in and sell all kinds of property, tangible or intangible, movable or immovable, but not limited to portfolios of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, underwriting or option values securities to dispose by sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It can proceed only by way of private placement, issuing securities, bonds, cash and all debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of loans and / or issues of securities to its subsidiaries or affiliates.

The Company may acquire and dispose of real estate for its own account, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and can perform all operations in connection with immovable property, including the direct or indirect participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any kind (including limited partnerships and similar structures), which have as main purpose the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and / or leasing of real estate properties.

The Company may provide guarantees or security in favor of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which it has an interest or a direct or indirect interest and any company belonging to the same group of companies as the Company and can assist these companies, including, but not limited to the management and development of its portfolio companies and financially through loans, advances and guarantees. It may pledge, assign, encumber all or part of its assets or create any other way of security over all or part of its assets.

The Company may also create, acquire, develop, use or license the use of intellectual property rights. In particular it may create, acquire, develop, use or license the use of patents, licenses, domain names, logos and trademarks, as well as the rights thereto or complement.

The Company may perform all commercial, industrial, financial, and estate, relating directly or indirectly to its purpose or likely to encourage its development.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 35,000 (thirty-five thousand euros) represented by 3,500 (three thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each.

The shares are in registered or bearer form at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the conditions prescribed by law, redeem its own shares.

#### **Directors - Statutory auditor**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors composed of at least three members, divided into three classes named Class A, Class B and Class C shareholders or not.

If the company is established by a single shareholder or if during a meeting of shareholders, it is found that the company has only one shareholder left, the composition of the Board may be limited to one (1) member until the next ordinary general meeting the finding of more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be elected by the general meeting of shareholders for a term not exceeding six years and it can be dismissed.

In case of vacancy of a director appointed by the general meeting, the remaining directors have the right to temporarily fill such vacancy. In this case, the General Meeting, at the first meeting elects the final.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect from among its members a Chairman. In the absence of the President, the Director designated for this purpose by the directors present, replace.

The Board of Directors meets on the call of the Chair or at the request of two directors.

The Board of Directors may validly deliberate and decide if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors being permitted a director can represent more than one of his colleagues.

Directors may vote on the issues on the agenda by letter, fax, telephone or video conference in the manner provided by law.

A decision in writing, approved and signed by all the directors, have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board.

**Art. 8.** Any decision of the Board shall be taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of a tie, the person chairing the meeting of the Board shall prevail.

**Art. 9.** Minutes of meetings of the Board shall be signed by the members present in person.  
Copies or extracts shall be certified by a director or by an agent.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the corporate purpose. It has jurisdiction in all actions that are not expressly reserved by law of 10 August 1915 and its subsequent amendments and statutes to the General Meeting.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its daily management powers to directors or to third parties who need not be shareholders.

**Art. 12.** Vis-à-vis third parties, the company is engaged in all circumstances, in case of sole director by the sole signature of the sole director, or in case of plurality of directors, by the signatures of a director of each category. The sole signature of a director of category A, B or C will be sufficient to represent the Company in its dealings with Administration. However, the Board of Directors may authorize the Company to be engaged in certain circumstances by the signature of any person to whom such authority has been delegated by resolutions of the Board of Directors stating the limits of such a signing authority.

**Art. 13.** The company is supervised by one or more auditors, appointed by the general meeting which shall determine their number and their remuneration, and always revocable.

The term of office of auditor is determined by the general meeting. It cannot, however, exceed six years.

#### **General meetings of shareholder(s)**

**Art. 14.** If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all the powers of the general meeting of shareholders and take decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders represents all shareholders.

It has the broadest powers to decide on the affairs of the company.

The invitations are in the manner and time prescribed by law.

**Art. 15.** The Annual General Meeting is held in the municipality headquarters, at the place indicated in the notice on the last Tuesday of June at 7.00 hours p.m. If the meeting date falls on a holiday, she meets on the first following working day.

**Art. 16.** An extraordinary general meeting may be convened by the Board respectively by the sole director or the auditor (s) (s). It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the capital.

**Art. 17.** Each share entitles to one vote.

The company recognizes only one owner per share. If action by the company is owned by several owners in undivided ownership, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached thereto until one person has been appointed as sole owner in relation.

#### **Accounting year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The fiscal year begins on the first day of January and ends on the 31<sup>st</sup> day of December of each year.

The board of directors or the sole director establishes the annual accounts as required by law.

It submits these documents with a report on the operations of the company at least one month prior to the Annual General Meeting.

**Art. 19.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve account. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The balance is available to the general meeting.

The board of directors or the sole director may pay interim dividends in compliance with the rules relating thereto.

The general meeting may decide that the profits and distributable reserves are assigned to the amortization of capital without the stated capital is reduced.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

### General provision

**Art. 21.** The law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto their application wherever there was not governed by these statutes.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200 (mille deux cents) euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3220. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013014731/198.

(130017268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

### **Plainfield Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.325.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-eighth day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### APPEARED:

The company "PLAINFIELD SPECIAL SITUATIONS MASTER FUND LIMITED", a corporation organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KYI-1205 Cayman Islands and registered with the Cayman Islands, B.W.I., Registrar of Companies under number MC-145420,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Plainfield Luxembourg S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 132325, was incorporated by a deed received by Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 21, 2007, published in the Mémorial C number 2521 of November 7, 2007 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société "PLAINFIELD SPECIAL SITUATIONS MASTER FUND LIMITED", une société des Iles Cayman, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, îles Caïmans, KYI-1205 îles Caïmans et inscrite au îles Caïmans, B.W.I., Registrar of Companies sous le numéro MC-145420,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Plainfield Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132325, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2521 du 7 novembre 2007 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

### Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2012. Relation GRE/2012/4541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013015942/101.

(130018287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**NHS-Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 102.626.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 janvier 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Vincent MARTET, administrateur, avec adresse professionnelle au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg
- Philippe MELONI, président, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Sandrine MAHIEU-DUBOIS, administrateur, avec adresse professionnelle au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société,

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 janvier 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013020121/25.

(130023641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Abraxa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.738.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Loïc HUMPHREYS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer,

ici représenté par Monsieur Fabrice Lallemand, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ABRAXA S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet, directement ou indirectement, tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut, exclusivement pour son propre compte, acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, 2 franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000,-), représenté par UN MILLION (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTIMES d'euro (EUR 0,04) chacune.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Par ailleurs, la Société dispose d'un capital autorisé de cent mille euros (EUR 100.000,-), en vertu duquel le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte de modifier les présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre en une ou plusieurs fois, le cas échéant sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la société, un maximum de deux millions cinq cent mille actions (2.500.000) d'une valeur nominale de QUATRE CENTIMES d'euro (EUR 0,04) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque émission d'actions réalisée dans le cadre du capital autorisé tel que défini ci-dessus, le conseil d'administration veillera à faire constater l'augmentation du capital social de la société et la modification corrélative de l'article 5 des présents statuts par acte notarié dans les délais prévu par la Loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par deux (2) administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société.

La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Titre II. Administration - Surveillance

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué et/ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

**Art. 15.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi de mai à quatorze heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 19.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

### **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 23.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 24.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la Loi et à ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Loic HUMPHREYS, précité et représenté comme dit ci-avant déclare souscrire à toutes les UN MILLION (1.000.000) d'actions composant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de DIX MILLE Euros (EUR 10.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

##### *Assemblée générale de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1 - Sont nommés en qualité d'administrateurs:

- Monsieur Loïc HUMPHREYS, précité, administrateur de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (FR), le 15 avril 1951, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer,
- Monsieur Patrice DEYGLUN, administrateur de sociétés, né à Gap, (FR) le 3 mars 1956 demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer,
- Monsieur Fabrice LALLEMAND, administrateur de sociétés, né à le 28 mai 1985 à Montpellier (FR), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer.

2 - Est nommé, en qualité de président du conseil d'administration:

- Monsieur Loïc HUMPHREYS, précité.

3- Est nommé, en qualité d'administrateur-délégué:

- Monsieur Patrice DEYGLUN, précité.

4- Est nommée commissaire:

La société WANT BROTHERS ACCOUNTING S.A., en abrégé W.B.A. S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le matricule B 146.193, dont le siège social est établi à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille quinze.

5.- Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fabrice Lallemand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3554. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015502/245.

(130018565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Euro American S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.592.

—  
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2012

QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- MADAME MARIE PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

- MONSIEUR ADRIAN ALAN PHILLIPS, né le 22.03.1943 à Windsor (CAN) demeurant à 114 Lakeshore Road East, bâtiment Suite 200 CDN - L 6J6N2 Oakville, Ontario

QU'EST REELU AU POSTE DE DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE, AVEC POUVOIR D'ENGAGER LA SOCIETE VIS-A-VIS DES TIERS PAR SA SIGNATURE INDIVIDUELLE:

- MONSIEUR ADRIAN ALAN PHILLIPS, né le 22.03.1943 à Windsor (CAN) demeurant à 114 Lakeshore Road East, bâtiment Suite 200 CDN - L 6J6N2 Oakville, Ontario

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE EWA REVISION S.A., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- FIRELUX S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 84 589 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG.

Signature.

Référence de publication: 2013019876/29.

(130023497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Washington Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 139.880,14.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.998.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of January,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "Washington Investment Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B. 157998, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on 20 December 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 25 March 2011 (number 565, page 27105) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 5 September 2011, and published in the Mémorial C dated 7 November 2011 (number 2699, page 129533).

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg.

ITI.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all of the shares of the Company are represented at this meeting, representing 100 % of the share capital of the Company. The Shareholders declare having waived the convening formalities and requirements and being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of four thousand forty-five Euro and ninety-four cents (EUR 4,045.94) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-five thousand eight hundred and thirty-four Euro and twenty cents (EUR 135,834.20) to one hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euro and fourteen cents (EUR 139,880.14) by creating and issuing new shares to be divided into:

- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 1 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 2 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 3 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 4 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 5 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 6 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 7 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 8 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 9 Shares; and
- forty thousand four hundred and sixty-three (40,463) Class 10 Shares.

and with a related share premium amounting to six hundred and sixty-five thousand two hundred and eleven Euro and sixty-nine cents (EUR 665,211.69) all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

2. Subscription and payment of the New Shares.

3. To amend article 5 of the Articles to reflect the capital increase.

4. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand forty-five Euro and ninety-four cents (EUR 4,045.94) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-five thousand eight hundred and thirty-four Euro and twenty cents (EUR 135,834.20) to one hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euro and fourteen cents (EUR 139,880.14) by creating and issuing new shares to be divided into:

- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 1 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 2 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 3 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 4 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 5 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 6 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 7 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 8 Shares;
- forty thousand four hundred and fifty-nine (40,459) Class 9 Shares; and
- forty thousand four hundred and sixty-three (40,463) Class 10 Shares.

all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

The New Shares are subscribed as follows:

- KKR Global Infrastructure Investors L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309 Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman under number 43026, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure Limited, here represented by Ms Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 January 2013, declares to subscribe for:

- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 1 Shares;

- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 2 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 3 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 4 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 5 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 6 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 7 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 8 Shares;
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 9 Shares; and
- thirty-six thousand six hundred and seventy-seven (36,677) Class 10 Shares,

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of six hundred and six thousand six hundred and ninety-one Euro and twenty-one cents (EUR 606,691.21) out of which: (i) three thousand six hundred and sixty-seven Euro and seventy cents (EUR 3,667.70) are allocated to the Company's share capital and (ii) six hundred and three thousand twenty-three Euro and fifty-one cents (EUR 603,023.51) are allocated to the Company's share premium account;

- KKR European Infrastructure Investors L.P., a Scottish limited partnership with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9 WJ, and registered with the Scottish Registrar of Limited Partnerships under number 8364, acting through its general partner KKR European Infrastructure Limited, here represented by Ms Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 January 2013, declares to subscribe for:

- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 1 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 2 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 3 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 4 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 5 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 6 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 7 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 8 Shares;
- two thousand seven hundred and seventy (2,770) Class 9 Shares; and
- two thousand seven hundred and seventy-three (2,773) Class 10 Shares,

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of forty-five thousand eight hundred and twenty-four Euro and eighty-one cents (EUR 45,824.81) out of which: (i) two hundred and seventy-seven Euro and three cents (EUR 277.03) are allocated to the Company's share capital and (ii) forty-five thousand five hundred and forty-seven Euro and seventy-eight cents (EUR 45,547.78) are allocated to the Company's share premium account; and

- KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman under number 44484, acting through KKR Associates Infrastructure SBS L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure SBS Limited, here represented by Ms Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 January 2013, declares to subscribe for:

- one thousand twelve (1,012) Class 1 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 2 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 3 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 4 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 5 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 6 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 7 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 8 Shares;
- one thousand twelve (1,012) Class 9 Shares; and
- one thousand thirteen (1,013) Class 10 Shares,

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of sixteen thousand seven hundred and forty-one Euro and sixty-one cents (EUR 16,741.61) out of which: (i) one hundred and one Euro and twenty-one cents (EUR 101.21) are allocated to the Company's share capital and (ii) sixteen thousand six hundred and forty Euro and forty cents (EUR 16,640.40) are allocated to the Company's share premium account.

Therefore, the global contribution of six hundred and sixty-nine thousand two hundred and fifty-seven Euro and sixty-three cents (EUR 669,257.63) for the New Shares is allocated as follows: (i) four thousand forty-five Euro and ninety-four cents (EUR 4,045.94) are allocated to the share capital of the Company and (ii) six hundred and sixty-five thousand

two hundred and eleven Euro and sixty-nine cents (EUR 665,211.69) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contributions has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Shareholders consequently decide to amend article 5 of the Articles to reflect the capital increase, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euro and fourteen cents (EUR 139,880.14) divided into as follows:

- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 1 shares (the "Class 1 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 2 shares (the "Class 2 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 3 shares (the "Class 3 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 4 shares (the "Class 4 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 5 shares (the "Class 5 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 6 shares (the "Class 6 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 7 shares (the "Class 7 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 8 shares (the "Class 8 Shares");
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,801) class 9 shares (the "Class 9 Shares"); and
- one million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and one (1,398,805) class 10 shares (the "Class 10 Shares")

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and the rights and obligations set out in these articles of association.

[...]"

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize le dix-huit janvier,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "Washington Investment Luxembourg S.à.r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.998, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 décembre 2010 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 25 mars 2011 (numéro 565, page 27105) (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 septembre 2011, et publiés au Mémorial C le 7 novembre 2011 (numéro 2699, page 129533).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant à Luxembourg.

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations, sont signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, et resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement avec lui.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les parts sociales de la Société sont représentées à cette assemblée, représentant 100 % du capital social de la Société. Les Associés déclarent avoir renoncé aux formalités et exigences de convocation et avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 4.045,94) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille huit cent trente-quatre Euros et vingt centimes (EUR 135.834,20) à cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt Euros et quatorze centimes (EUR 139.880,14) en créant et émettant des nouvelles parts sociales devant être réparties comme suit:

- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 1;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 2;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 3;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 4;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 5;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 6;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 7;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 8;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- quarante mille quatre cent soixante-trois (40.463) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission liée d'un montant de six cent soixante-cinq mille deux cent onze Euros et soixante-neuf centimes (EUR 665.211,69) et toutes ayant les droits et obligations tel que définis dans les Statuts (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire.

2. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

3. Modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

4. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 4.045,94) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille huit cent trente-quatre Euros et vingt centimes (EUR 135.834,20) à cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt Euros et quatorze centimes (EUR 139.880,14) en créant et émettant des nouvelles parts sociales devant être réparties comme suit:

- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 1;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 2;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 3;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 4;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 5;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 6;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 7;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 8;
- quarante mille quatre cent cinquante-neuf (40.459) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- quarante mille quatre cent soixante-trois (40.463) Parts Sociales de Catégorie 10;

toutes ayant les droits et obligations tel que définit dans les Statuts (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- KKR Global Infrastructure Investors L.P., un exempted limited partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro 43026, représenté par son general partner KKR Associates Infrastructure L.P., également représenté par son general partner KKR Infrastructure Limited, ici représenté par Madame Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2013, déclare souscrire à:

- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 1;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 2;

- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 3;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 4;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 5;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 6;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 7;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 8;
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- trente-six mille six cent soixante-dix-sept (36.677) Parts Sociales de Catégorie 10;

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant total de six cent six mille six cent quatre-vingt-onze Euros et vingt et un centimes (EUR 606.691,21) duquel: (i) trois mille six cent soixante-sept Euros et soixante-dix centimes (EUR 3.667,70) sont alloués au capital social de la Société et (ii) six cent trois mille vingt-trois Euros et cinquante et un centimes (EUR 603.023,51) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- KKR European Infrastructure Investors L.P., un limited partnership écossais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ, immatriculé auprès du Scottish Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 8364, représenté par son general partner KKR European Infrastructure Limited, ici représenté par Madame Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2013, déclare souscrire à:

- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 1;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 2;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 3;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 4;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 5;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 6;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 7;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 8;
- deux mille sept cent soixante-dix (2.770) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- deux mille sept cent soixante-treize (2.773) Parts Sociales de Catégorie 10;

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille huit cent vingt-quatre Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 45.824,81) duquel: (i) deux cent soixante-dix-sept Euros et trois centimes (EUR 277,03) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quarante-cinq mille cinq cent quarante-sept Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 45.547,78) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société; et

- KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., un exempted limited partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro 44484, représenté par KKR Associates Infrastructures SBS L.P., également représenté par son general partner KKR Infrastructure SBS Limited, ici représenté par Madame Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2013, déclare souscrire à:

- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 1;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 2;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 3;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 4;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 5;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 6;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 7;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 8;
- mille douze (1.012) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- mille treize (1.013) Parts Sociales de Catégorie 10;

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant total de seize mille sept cent quarante et un Euros et soixante et un centimes (EUR 16.741,61) duquel: (i) cent un Euros et vingt et un centimes (EUR 101,21) sont alloués au capital social de la Société et (ii) seize mille six cent quarante Euros et quarante centimes (EUR 16.640,40) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Ainsi l'apport total de six cent soixante-neuf mille deux cent cinquante-sept Euros et soixante-trois centimes (EUR 669.257,63) pour les Nouvelles Parts Sociales sera réparti comme suit: (i) quatre mille quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 4.045,94) sont attribués au capital social de la Société et (ii) six cent soixante-cinq mille deux cent onze Euros et soixante-neuf centimes (EUR 665.211,69) sont alloués au compte d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des contributions a été produite au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident en conséquence de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social, qui se lira dorénavant comme suit:

" **5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt Euros et quatorze centimes (EUR 139.880,14) divisé en:

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 2 (les "Parts Sociales de Catégorie 2");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 3 (les "Parts Sociales de Catégorie 3"); un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 4 (les "Parts Sociales de Catégorie 4");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 5 (les "Parts Sociales de Catégorie 5");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent une (1.398.801) parts sociales de catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9"); et

- un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinq (1.398.805) parts sociales de catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

(ci après dénommées collectivement les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations décrits dans les présents statuts. [...]"

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2762. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Référence de publication: 2013014738/336.

(130016821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**C.Gen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.GEN HOLDING S.A.", avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1142 du 8 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.849.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2720 du 8 novembre 2012.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evy LEFEBVRE, juriste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres missives datées du 16 janvier 2013.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et de la fixer au dernier mardi de juin à 10 heures.

2. Modification afférente de l'article 8 des statuts.

C) Qu'une première assemblée ayant eu pour objet le même ordre du jour s'est tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2013, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre inférieur à la moitié du capital social.

D) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les NEUF MILLE (9.000) actions A et MILLE (1.000) actions B, sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'entière du capital social de DEUX CENT SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (260.000.000.- Eur), UNE (1) action est représentée à la présente assemblée et que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au dernier mardi du mois de juin à 10 heures.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société, et sont estimés approximativement à 1.200.- euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRACKE, BERNARD, LEFEBVRE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/01/2013. Relation: EAC/2013/1199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014903/67.

(130017386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**RLG Property Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.216.

—  
*Rectificatif du dépôt L110170619 déposé le 26/10/2011*

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

ayant agi pour compte de RLG Property Limited, constituée selon le droit de l'Etat de Jersey, ayant son siège social au 27 Hill Street, St Helier JE24VA et immatriculée auprès du Companies Registry sous le numéro 108800 actionnaire unique de RLG Property Holdings S.A., ( la «Société») une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg 35, boulevard Prince Henri, lors de l'acte constitutif reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011 Relation: LAC/2011/46694, publié au Mémorial Recueil des Sociétés des Associations numéro 3004 du 7 décembre 2011 et numéro 3033 du 9 décembre 2011, déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 26 octobre 2011 numéro L110170619 et rectifié le 28 octobre 2011 numéro L110172152,1

en vertu d'une procuration lui délivrée qui est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2011.

Laquelle comparante, agissant comme il est dit a prié le notaire instrumentant d'acter que lors de la constitution de la Société du 17 octobre 2011, le nombre d'actions souscrites a été erronément libellé comme 4.000 au lieu de 400.000.

Dès lors il y a lieu de modifier le paragraphe intitulé «Subscription» de la version anglaise comme suit:

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, all the 400,000 shares have been subscribed by RLG Property Limited, represented as indicated above.

All these shares have been paid up by the shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of four million Euro (EUR 4,000,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Le paragraphe «Souscription» ci-dessous de la version française reste inchangé:

*Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les 400.000 actions ont été souscrites par RLG Property Limited, représentée comme indiqué ci-dessus.

Toutes ces actions ont été libérées par l'actionnaire unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de quatre millions Euro (EUR 4.000.000) est mis à la libre disposition de la Société, preuve ayant rapportée au notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. LATTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59329. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2013016004/45.

(130018435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**Bali Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 159.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019744/9.

(130023582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Bumble Bee Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.068.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 5 février 2013*

En date du 5 février 2013, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé sortant, Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771 et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013019742/17.

(130023900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Jorge-Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4670 Differdange, 56, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 85.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020650/9.

(130024845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Via Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.457.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2013.

Pour: VIA PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013019625/15.

(130022974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**SPXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 114.127.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet J.P. / Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013019577/13.

(130023087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Stoncor Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 132.624.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 décembre 2012*

L'associé unique décide de transférer le siège social du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013019578/13.

(130023089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Store Wampach Wasserbillig, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 65, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.796.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert Bernabei, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 5 février 2013*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de L-6633 Wasserbillig, 63, route de Luxembourg vers L-6686 Mertert, 65, rue de Wasserbillig.

Esch-sur-Alzette, le 5 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013019579/14.

(130022897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**T. Vermoesen & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 115.614.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

Monsieur Tom Vermoesen, Associé commandité et Gérant de la société émargée a changé d'adresse et est désormais domicilié au Sijpstraat 21, 9250 Waasmunster (Belgique).

Pétange, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013019582/11.

(130023396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Palwin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 116.231.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 7 janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PALWIN S.A.*

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 10 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALWIN S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019504/16.

(130022777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**3P Condor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 158.780.

Der Teilhaber der Gesellschaft, 3P Solar GmbH, hat seinen Gesellschaftssitz von Börsenstrasse 2-4, D-60313 Frankfurt am Main, nach Schillerstraße 15-17, D-60313 Frankfurt am Main, Deutschland, verlegt.

Der Geschäftsführer, Nicolaus Diedrich, hat seine Berufsadresse von 2-4 Börsenstrasse, D-60313 Frankfurt am Main nach Schillerstraße 15-17, D-60313 Frankfurt am Main, Deutschland, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2013.

*Für 3P Condor Management S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013019645/16.

(130023168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 61.171.

Madame Véronique LEVY demeurant Via Maggiore 50, I-21010 CASTELVECCANA a été nommée déléguée à la gestion journalière à la place de Monsieur KHAN démissionnaire.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013019652/10.

(130022955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**V Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 153.326.

*Extrait de la résolution prise par la voix circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013*

*Unique résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013019611/11.

(130022753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**AMF-LCP Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.663.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 6 février 2013.*

L'associé unique de la Société décide de révoquer John McAvoy de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

En conséquence de ces changements, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Jean-Paul Gennari, gérant; et
- Arno Tijink, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMF-LCP Finance SARL

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019704/17.

(130024109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**After Dinner Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.226.

—  
Il résulte des transferts de parts sociales en date du 19 décembre 2012 que:

Frank Hardy Hollingworth a transféré 250 parts sociales à Newhaven Trust Company (Channel Islands) Limited, ayant pour siège social le St Martin House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey;

Frank Hardy Hollingworth a transféré 250 parts sociales à Newhaven Nominees (Channel Islands) Limited, ayant pour siège social le St Martin House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013019693/15.

(130023436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Xchanging Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.504.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013019639/13.

(130022911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Solarinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.318.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65858 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019576/10.

(130022859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**O.B.B. Worcester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.624.

---

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 janvier 2013, de manière extraordinaire*

*Décisions:*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire B LIS WORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A. dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019466/16.

(130023196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**NEFT Brand Management S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 163.658.

---

Par résolutions consignées le 5 février 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Montée du Grund L-1645 Luxembourg, pour le fixer au 20, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

**Traduction en anglais pour les besoins de la publication**

By resolutions recorded on 5 February 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 6, Montée du Grund L-1645 Luxembourg, to 20, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, with effect as of 1<sup>st</sup> February 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

*Pour NEFT Brand Management S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019461/19.

(130022691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.127.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 17 janvier 2013*

Par les résolutions du 17 janvier 2013, les associés de la société à décidé:

- D'accepter la démission de Ulrich Stark en tant que gérant de la Société, prenant effet le 28 février 2012
- D'accepter la nomination de Markus Kleiner en tant que gérant de la Société, prenant effet le 29 février 2012.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Mr. Giles Frost, demeurant professionnellement au 2 London Bridge, London, SE1 9RA, United Kingdom;
- Mr. Markus Kleiner, demeurant professionnellement au Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095, Hamburg, Germany;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Référence de publication: 2013019454/19.

(130023161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Ciel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.450.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 14.12.2012*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIEL HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013019805/16.

(130024143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.555.

Par résolutions signées en date du 7 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013:

Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant de catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant de catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

*Pour la Société*

Johannes L. de Zwart

*Gérant B*

Référence de publication: 2013019778/24.

(130024252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Ltad SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.986.

Les comptes annuels abrégés (art.79§2 de la loi du 19/12/2002) arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020052/10.

(130023637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---